

Sélestat, le 6 décembre 2013

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2 du 5 décembre 2013
ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil d'Administration s'est réuni le **jeudi 5 décembre 2013** à 16h30 sous la Présidence de M. Steib, Proviseur.
Mme Skotarczak assure le secrétariat de séance.

Membres Présents (19 membres)

Equipe de Direction

- M. Christophe **STEIB**, Président
- M. Guy **CHENAL**, Proviseur-adjoint
- Mme Chantal **ZIMMERMANN**, Gestionnaire
- Mme Sylvie **NARVOR**, Chef de travaux

Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education

- Mme Céline **COMAU**
- Mme Elisabeth **BRACONNIER**
- M. Francis **MULLER**
- Mme Nathalie **GORGUET**
- Mme Martine **MEDER-KLEIN**

Représentants des collectivités locales

- M. Jean-Claude **DONIUS**, Conseiller municipal de Sélestat
- Mme Capucine **HUSSER-OTT**, Conseillère municipale de Sélestat

Représentants des Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service, Sociaux et de Santé,

- M. François **HUMMEL**
- M. Gauthier **VAHIE**
- Mme Muriel **SKOTARCZAK**

Représentants des parents d'élèves

- Mme Cathy **STOTZ**
- M. David **GSTALTER**
- Mme Cathy **GEIMER**

Représentants des élèves

- Mme Emilie **ECK**
- M. Franck **OSTERTAG**
- M. Ewen **DOBMANN**

Personnalité qualifiée

- M. Laurent **HELPER**, président de la SAME

Invité :

- M. Yves **STOCKER**, Directeur-adjoint du CFA

Membres Excusés

- M. Antoine **HERTH**, Vice-président Région Alsace
- Mme Anne **DESCHAMPS-DELLENBACH**, Conseillère municipale de Sélestat
- Mme Mireille **BUCHER**, Conseillère principale d'éducation
- Mme Sylvie **KALK**, enseignante
- Mme Lucie **MUCKENSTURM**, enseignante
- Mme Françoise **ROHMER**, parent d'élève
- Mme Fabienne **NIERENBERGER**, parent d'élève
- Mme Melda **DURMAZ**, élève
- M. Gérard **SCHENCK**, Conseiller municipal de Sélestat

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05.11.2013
3. Voyages 2014
4. Points financiers et matériels : contrats et conventions lycée-CFA
5. Budget Lycée-CFA 2014
6. Biométrie- Restauration scolaire
7. Rapport annuel du chef d'établissement 2012-2013
8. Divers

Le président ouvre la séance à 16h30. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration siège valablement.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote :

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05.11.2013

Le procès-verbal est soumis au vote :

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Voyage 2014

Mme Zimmermann donne une information relative au voyage de Budapest et Vienne. Il se déroulera du lundi 16 au vendredi 20 juin 2014 avec 48 élèves et 4 accompagnateurs. Les classes concernées sont : 1 ASSP, 1COM2 et 1 COM1. Les professeurs organisateurs sont Mme Bova et M. Wolfarth.

3 voyages auront lieu en 2014 :

Ski Alpes du 06 au 11 Avril 2014

44 élèves de Premières

Mme Comau

Paris du 08 au 09 Avril 2014

TCOM1

Mmes Kalk et Legrand

Budapest du 16 au 20 Juin 2014

1ASSP-1COM2- 1COM1

Mme Bova et M. Wolfarth

4. Points financiers et matériels : contrats et conventions lycée-CFA

Aide régionale pour l'équipement des lycéens

Mme Narvor présente l'aide régionale pour les lycéens, des filières professionnelles et le montant par filière pour vote .

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de l'aide régionale alloué par filière est adopté à l'unanimité.

Contrats et conventions Lycée et CFA

Mme Zimmermann et M. Hummel présentent respectivement pour le lycée et le CFA, les contrats et conventions pour 2014, pour approbation. La liste des contrats et conventions du lycée et du CFA est soumise au vote :

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La liste des contrats et conventions pour le lycée et le CFA est adoptée à l'unanimité.

5. Budget 2014 (lycée) :

Mme Zimmermann présente le budget 2014 du lycée :

- La notification de la subvention de fonctionnement est calculée sur l'effectif élèves de la rentrée précédente et sur 70% de la part enseignement. La Région Alsace fait une régularisation de cette dotation courant 2014 en fonction du nombre d'élèves effectivement accueillis à la rentrée 2013/2014.

La gestionnaire estime la subvention à 129 325€ (calculée sur l'effectif de 502 élèves en septembre 2013 avec la part enseignement à 100%).

Le budget 2014 est calculé sur cette base de 129 325€.

- La restauration :

Les recettes, élèves au forfait, apprentis et commensaux, sont évaluées à 140 550€. Les repas achetés au lycée Koeberlé sont évalués à 92 295€ soit 29 300 repas à 3,15€.

La différence correspond à diverses charges : contribution au service général (12% des recettes), participation aux frais de personnels (10% des recettes), charges de la restauration.

Puis, Mme Zimmermann présente la section de fonctionnement qui comprend :

trois services généraux :

- "Activités Pédagogiques" (AP) : 136 777,60€. Ce service regroupe toutes les dépenses pédagogiques : enseignements général et technique, stages en entreprise à l'étranger, 3 voyages...

- "Administration et Logistique" (ALO) : 281 190,40€. Ce service comprend les dépenses de viabilisation (83 443€), entretien (52 326€), logistique (37 493€), reprographie (12 928€), contrats aidés (95 000€).

- "Vie de l'Elève" (VE) : 2 500€. Ce service regroupe les fonds sociaux et le CESC du Lycée.

3 services spéciaux :

- Service de restauration : 140 550,80€
- Bourses nationales : 120 000,00€
- CESC Inter Etablissements : 6 968,92€

la section d'investissement :

Un investissement de 1 800€ est prévu sur la taxe d'apprentissage.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget 2014 du lycée est adopté à l'unanimité

Budget 2014 (CFA) :

Le budget du CFA est calculé sur une base de 389 apprentis par rapport à 444 apprentis en 2013.

M. Stocker explique les efforts réalisés pour limiter les dépenses :

A COMPLETER

M. Hummel présente le détail des recettes :

Subventions REGION :

- Fonctionnement : 714 525,35€
- Transports : 48 000,00€
- Contrats d'Initiatives de Progrès : 30 727,00€
- Développeur Apprentissage : 28 265,00€
- Fonds Social Apprentis : 3 000,00€
- Equipement : 30 000,00€

Subventions ETAT :

- Formateur Relais : 10 006,63€
- Formation Personnels : 2 500,00€

Taxe d'Apprentissage :

Le montant prévu pour équilibrer le fonctionnement est de 728 081,65€

Les autres recettes représentent des encaissements :

- 30 000,00 € versements des mairies et groupements de communes
- 2 000,00 € de contrats de professionnalisation

Puis M. Hummel présente domaine par domaine le détail du budget :

* Enseignement : Montant total du domaine : 79 304,63€

Dans ce domaine sont inscrites les dépenses liées à l'enseignement général, à l'enseignement technique, les locations de locaux, le C.D.I., la liaison CFA/Entreprises et les entretiens et réparations des machines des ateliers.

* Aide : Montant total du domaine : 3 000,00€

Dans ce domaine est inscrite une subvention de la Région Alsace d'un montant de 3 000,00€ servant à prendre en charge les dépenses d'apprentis en difficulté financière, à savoir : repas, transports, fournitures scolaires et autres dépenses dans l'intérêt de l'apprenti.

* Logistique : Montant total du domaine : 155 276,00€

Dans ce domaine sont prévues entre autres les dépenses suivantes :

- Achat de fournitures administratives
- Carnets de correspondance
- Matériel et mobilier scolaire
- Frais de déplacement du personnel
- Réceptions
- Licences de logiciels
- Contribution entre services (Versement au lycée : loyer, viabilisation et autre participation)
- Location et coût copies des deux photocopieurs

Un crédit de l'Etat de 2 500,00€ servant à rembourser les frais de déplacements des enseignants lors de leur participation à des journées de formation.

Un crédit Région d'un montant de 48 000,00€ servant à rembourser les participations aux frais de transports des apprentis.

* Frais de Personnel : Montant total du domaine : 1 335 525,00€

Dans ce domaine important sont inscrits les traitements et charges payés par le CFA, représentant 85,13 % du budget total

* Opérations en capital : Montant total du domaine : 60 000,00€

Ce Domaine comprend une subvention Région de 30 000,00€ et de la taxe d'apprentissage de 30 00,00€ destinées à l'achat d'une machine à commande numérique pour les ateliers bois.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget 2014 du CFA est adopté à l'unanimité.

Procédure d'achat public

Mme Zimmermann présente l'Etat Prévisionnel des achats du lycée et du CFA au titre de l'année 2014 et la politique d'achats. Une mise en concurrence est effectuée systématiquement pour tout achat : demande de trois devis, recherche sur catalogue, internet.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'état prévisionnel des achats et la politique d'achats déterminant les modalités de publicité et de procédure sont adoptés à l'unanimité.

6. Biométrie- Restauration scolaire

Pour la rentrée 2014, M. Steib soumet le projet de la mise en place, à la restauration scolaire, d'un système d'identification des usagers par la biométrie (reconnaissance du contour de la main). Ce dispositif qui remplacerait à terme le système à cartes, fiabilisera le suivi des élèves absents et empêchera la fraude par le prêt de badge.

L'utilisation d'un distributeur de gel bactéricide à sec, placé après la borne biométrique, apportera aux usagers des conditions d'hygiène optimales. Ce nouvel équipement fera l'objet d'une demande de subvention à la Région Alsace à hauteur de 3 300€.

Départ de Franck Ostertag, Emilie Eck, Ewen Dobmann et arrivée de Céline Comau à 17h25

7. Rapport annuel du chef d'établissement 2012-2013

M. Steib présente le rapport annuel 2012-2013 qui s'appuie notamment sur le travail des équipes éducatives et enseignantes et commente quelques points relatifs aux résultats des examens et aux sorties sans qualification en particulier. Le rapport annuel est soumis au vote :

Voix délibératives : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

8. Divers

- M. Vahié fait lecture de l'article R4512-13 (anciennement R237-10) Décret 92-158 du 20 février 1992 du code du travail relatif à l'isolement des travailleurs. En sa qualité d'agent logé, il est amené à effectuer des rondes de surveillance dans l'enceinte du bâtiment et souligne l'absence de sécurité en cas de malaise ou de difficulté quelconque. Un système de téléphonie via l'autocommutateur permettant de localiser l'agent et de prévenir les secours en cas de perte de verticalité, serait une solution. Une réactualisation de la version informatique de l'autocommutateur serait nécessaire et ferait l'objet d'une demande de subvention à la Région Alsace.

- Dans le cadre d'une enquête menée par la fédération des parents d'élèves FCPE auprès des établissements scolaires sélestadiens, Mme Stotz souhaite obtenir des renseignements par rapport au fond social lycéen. Mme Zimmermann explique que le lycée-CFA dispose de crédits globalisés utilisés notamment pour les frais de stages en entreprises et stages à l'étranger et pour les fonds sociaux. Pour 2013-2014, un montant de 2 500€ est alloué pour aider les familles en difficultés (frais de transport scolaire, de restauration scolaire, d'achat de manuels,...). Chaque demande est évaluée au cas par cas, en lien avec l'assistante sociale.

- M. Steib informe que la circulaire académique relative aux postes spécifiques est parue le 3 décembre dernier. Une demande de poste spécifique à profil infirmier, mis en place dans le cadre des accords du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la santé pour le Baccalauréat Professionnel ASSP (Accompagnement soins et services à la personne), sera formulée. Le profil repose sur la reconnaissance de caractéristiques spécifiques qui exigent une adéquation étroite du lien poste/personne. La date limite de saisie des demandes est fixée au 17 janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur lève la séance à 18h10.

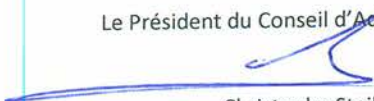
Sélestat, le 6 décembre 2013

La secrétaire de séance,



Muriel Skotarczak

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe Steib

